

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019

Présents : F. BEAUVOIS, F. BROUSSE, J. P. PERROT, B. LAVIRE, T. GERROSSIER, C. GOUVERNEUR, M. JEANNEY, I. RACCURT, J. C. RUGA, S. AMEUR, A. RACCURT, C. DUMAS, A. BRET, A. L. BRUNET, G. PIPAZ.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES GUICHETS DE LA GARE DE MONTLUEL ET DE MEXIMIEUX

M. le Maire a reçu un courrier de la SNCF indiquant que les guichets des gares de Montluel et Meximieux seront définitivement fermés à compter du 1^{er} février 2019, ne laissant à l'utilisateur que la possibilité de bornes automatiques. Une réunion a été organisée avec les maires et instances départementales de l'Ain afin de discuter des différentes possibilités pour tenter malgré tout d'assurer ce service en mettant du personnel au service du particulier (commerces, office du tourisme, etc.).

Malgré tout, M. le Maire déplore encore une fois un désengagement des services publics accentuant de plus en plus la fracture numérique de certaines catégories sociales. Il propose donc de déposer une motion afin de s'opposer à la fermeture des guichets de Montluel et de Meximieux et d'appuyer toute démarche qui pourrait être engagée pour le maintien des guichets. Cette motion est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

CONVENTION GRDF/COMMUNE DE BRESSOLLES POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR

Suite aux installations de compteurs communicants Gazpar, GRDF souhaiterait mettre en place un équipement de télérelève sur la commune. Il s'agit d'un dispositif relais permettant la transmission des informations des compteurs grâce à un émetteur installé sur un bâtiment ou équipement communal. Les frais d'installation sont à la charge de GRDF ainsi que les charges liés à la consommation électrique.

Mr le Maire expose que le dispositif de compteurs « intelligents » permet de connaître à l'instant T la consommation de gaz et ainsi de pouvoir analyser ces relevés et permettre une utilisation raisonnée en fonction du réel besoin.

Les compteurs communicants Gazpar sont installés à chaque nouveau branchement sur le réseau.

A. L. BRUNET met l'accent sur les dangers des ondes électro-magnétiques qui sont susceptibles d'émettre ces équipements relais, et par principe de précaution souhaiterait qu'on attende l'impact et les conclusions sur les populations des 9500 communes où ce dispositif est déjà installé.

M. le Maire indique que, dans un avenir plus ou moins proche, ces technologies vont se développer sur toutes les consommations de fluides (électricité, gaz et eau).

M. le Maire met cette délibération au vote:

- 7 voix pour : Fabrice Beauvois, Fernand Brousse, Christain Gouverneur, Bernard Lavire, Maria Jeanney, Alain Bret, Jean Claude Ruga
- 5 voix contre : J. P. Perrot, A. L. Brunet, G. Pipaz, S. Ameur, T. Gerossier
- 3 Absentions : A. Raccurt, I. Raccurt, C. Dumas

Délibération validée à la majorité.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATION DE L'INDICE BRUT DE REFERENCE

M. le Maire rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage par rapport au montant correspondant à l'indice brut qui sert de référence. Cet indice est passé au 1^{er} janvier 2019 de 1022 à 1027.

M. le Maire demande l'autorisation d'appliquer ce nouvel indice de de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31 % de l'indice brut terminal, et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints à 8,25 % de l'indice brut terminal.

Abstention : B. Lavire

L'autorisation est votée à l'unanimité.

COMPTE RENDUS DE REUNIONS

- **CMJ (S. Ameur)** : un nouveau CMJ a été créé comprenant pour le moment 7 enfants du CM1 à la 6^{ème}. Pour compléter l'équipe, les encadrants espèrent en recruter 2 ou 3 de plus. Afin de mettre en place officiellement ce nouveau CMJ lors du prochain conseil municipal du 7 mars, il reste à définir les modalités, cérémonie avec officiels ou simple présentation. Pour information, les encadrants extérieurs sont : A. M. Bret, A. Thérin, M. Therme et V. Mandin.

L'inauguration du city stade pourrait se faire le 8 mai en présence des anciens membres du CMJ et des nouveaux.

- **Revalorisation du Lac Neyton (F. Beauvois et G. Pipaz)** : à l'initiative de la 3CM et avec la participation d'élus, un groupe de travail a été créé afin d'étudier comment mettre l'accent sur le patrimoine et l'environnement du Lac Neyton. Les associations ont également été conviées à une réunion de travail et de réflexion. Cette mission a été confié à 5 étudiants en Master 2 Développement Rural - Gestion des Territoires et développement local.
- **Projet d'installation d'une méthanerie à Balan (A. Bret)** : dans le cadre de ce projet une visite a été organisée en Savoie en compagnie d'élus, du directeur de projet et du directeur de Kem One (propriétaire des terrains) afin de visiter une usine similaire.
- **Organom (A. Raccurt)** :

Synthèse de quelques points abordés au cours du conseil syndical du 13 décembre 2018 :

. Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TAGP) 2019 due par Organom : reste inchangée soit 24 € la tonne de déchets susceptibles de produire du gaz et 41€ la tonne pour les autres déchets (prévision de + 3,50 € / habitant dans les années à venir)

. Vote des contributions des intercommunalités 2019 :

. part fixe ordures ménagères : 9,80 € / habitant (2018 = 8,80 €)

. la tonne ordures ménagères : 117 € la tonne (2018 = 115 €)

. Prévisions travaux 2019 :

. extension de l'enfouissement : aménagement de nouveaux casiers.

. traitements des lixiviats : urgence de trouver une solution suite à la mise en demeure de la préfecture (l'évolution des normes ne permet plus à la station d'épuration de Bourg en Bresse de recevoir ces résidus en l'état)- prévision + 3 €/habitant.

. réparation du réseau de biogaz.

. réfection et créations de bassins d'eaux pluviales et de stockage des lixiviats.

. avancement de l'étude de création avec la ville de Bourg en Bresse d'une chaufferie permettant de limiter l'enfouissement de déchets combustibles donc de réduire la TAGP.

. communication : au premier semestre, relance de la communication sur le verre (bouteilles, pots, bocaux, flacons).

- **QUESTIONS DIVERSES**

S. Ameur demande si une borne électrique est prévue au niveau de la nouvelle mairie pour alimenter les véhicules électriques. M. le Maire précise que cette installation a été envisagée, mais écartée après renseignements, car les véhicules ne stationnent pas suffisamment longtemps pour se recharger lors d'un passage en mairie. Toutefois, l'installation devant le commerce bar restaurant est actuellement à l'étude.

La séance est levée à 21 h 25.